

CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2021-2024



ÇA SE PASSE AU CDG !
**CERTIFICATION
ISO 9001**

ASSURANCES STATUTAIRES
**CONTRAT-GROUPE
2021-2024**

EMPLOI
**APPRENTISSAGE LYCÉE
VIVIANI BAC PRO AGO**



BONNE RENTRÉE À TOUTES ET À TOUS !

Je suis fier de vous l'annoncer : le CDG88 est à présent certifié ISO 9001 pour la réalisation de prestations d'expertise à destination des collectivités territoriales vosgiennes et de leurs établissements publics. Cela veut tout simplement dire que nous nous engageons de manière continue à être performant et à continuer de proposer des services de qualité.

Sur les 96 CDG français, le CDG88 est seulement le deuxième à pouvoir arborer cette certification Qualité.

Le CDG88 n'est pas parfait, mais a la volonté de répondre à ces critères afin de proposer des services d'expertise et de disposer d'une traçabilité des échanges dans une démarche de constante amélioration.

Michel BALLAND
Président du CDG88

SOMMAIRE

- 3** **ÇA SE PASSE AU CDG !**
CERTIFICATION ISO 9001
LES RÉCLAMATIONS SUR CDG+
- 4** **RETRAITE**
ATELIERS RETRAITE
INSTANCES MÉDICALES
CITIS, CE QUI CHANGE POUR MA COLLECTIVITÉ
- 5** **ASSURANCES STATUTAIRES**
CONTRAT-GROUPE 2021-2024
- 6** **EMPLOI**
ACTUALITÉS PÔLE EMPLOI TERRITORIAL
APPRENTISSAGE LYCÉE VIVIANI BAC PRO AGO
- 7** **INTERVIEW**
10^{ÈME} MANDAT DE MAIRE POUR DANIEL BERNARD
À FIGNÉVELLE
- 8** **AGENDA**
BILAN SOCIAL





ÇA SE PASSE AU CDG

LE CDG88 CERTIFIÉ ISO 9001 DEPUIS LE 15 JUILLET 2020

"La réalisation de prestations d'expertise à destination des collectivités territoriales vosgiennes et de leurs établissements publics", voilà l'objectif de certification que s'était fixé le CDG88. C'est à présent chose faite, retour sur un projet innovant pour la Fonction Publique Territoriale, point d'honneur de la démarche Qualité entreprise par le centre depuis 3 ans.

LE CDG88 EST LE 2^{ÈME} CDG
À ÊTRE CERTIFIÉ ISO9001

Innovant ?

Le CDG88 fait actuellement partie des deux seuls Centres de Gestion en France à être certifiés ISO 9001 en 2020, avec le CIG de la Grande-Couronne. Cette certification est reliée à l'efficacité de l'établissement, mot peu utilisé dans la fonction publique.

Du projet à l'audit

Dans les axes stratégiques du CDG88 depuis 2017 se trouve la volonté d'anticiper et d'accompagner les évolutions.

Une démarche qualité au sein de la collectivité a donc été mise en place. Le projet, appuyé par M. BALLAND, a été présenté au Conseil d'Administration en 2018.

Patricia SOUVAIS a donc été nommée animatrice Qualité. En 2 ans, la démarche a gagné en force et en maturité, et un audit a donc été programmé.

L'audit et la certification

Avant de contracter avec l'auditeur, notre animatrice Qualité s'est chargée de vérifier que le CDG88 répondait bien à toutes les exigences de la norme (soit 31 pages environ). Du 10 au 12 février, un auditeur de Bureau Veritas s'est déplacé pour l'audit principal. Un audit complémentaire a été programmé au 30 juin, les agents ont ainsi pu travailler sur quelques axes d'amélioration notés en février et le CDG88 a ainsi obtenu la certification ISO 9001 !

LA CERTIFICATION ISO 9001
OBTENUE EN JUIN 2020

DÉMARCHE QUALITÉ LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATIONS

Une des améliorations proposées avec la démarche Qualité est la proposition d'un formulaire de réclamations destiné aux collectivités vosgiennes. Le CDG88 tient à surveiller le niveau de satisfaction des collectivités vis-à-vis de leurs besoins et attentes.

Ce formulaire est disponible en ligne, sur 88.cdgplus.fr. Il permet de faire un retour sur l'état d'un service à tout moment.

UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION
EST DISPONIBLE 24/24H

ATELIERS D'AIDE À LA SAISIE SUR LA PLATEFORME PEP'S CNRACL



pep's
plateforme employeurs publics



Objectif Autonomie

Depuis le 8 juin 2020, la plateforme CNRACL est devenue PEP's (Plateforme Employeur Public). Le tableau de bord, notamment, a fait peau neuve avec cette nouvelle version. Séverine GONDENIR, du service Retraites du CDG88, a proposé deux sessions de formation personnalisées à la demande de deux collectivités les 6 et 7 juillet derniers. Le service met en place ces formations afin d'aider les collectivités à gagner en autonomie vis-à-vis de leurs dossiers de retraite en cours, mais aussi de les accompagner de vive voix sur les dossiers difficiles à traiter. Pour tout renseignement, consultez la plaquette du pôle.

Les dossiers de retraite CNRACL sont à envoyer 6 mois avant le départ

La constitution du dossier

Après un rappel de la réglementation en vigueur, la formation s'est directement axée sur les différentes étapes de la préparation du départ en retraite de l'agent.

Ce dernier doit faire la demande de pensions 6 mois avant son départ. La constitution du dossier peut être longue selon les cas (entre quelques heures et quelques jours) et s'effectue avec minutie. Séverine vous donne des conseils spécifiques à chaque étape de la constitution du dossier de liquidation de pensions, mais aussi de la simulation de la pension CNRACL d'un agent à partir des données Carrière.

Un accompagnement personnalisé

Dans un second temps, Séverine prendra le temps avec vous pour étudier et travailler vos éventuels dossiers en cours. À noter que le service Retraites du CDG88 propose une prestation qui permettra aux collectivités qui le souhaitent de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation.

Confier au CDG88 le traitement des dossiers : une assurance d'être efficace à 100%

Où, car l'emploi reste inscrit à temps complet au tableau des effectifs ;

Petit jeu ...

Un agent est titulaire à temps complet depuis le 01/01/2018 et demande à travailler à temps partiel 50% au 01/01/2020 pour un an.

Est-il affilié à la CNRACL ?

INSTANCES MÉDICALES

CITIS, CE QUI CHANGE POUR MA COLLECTIVITÉ

Les règles relatives au Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service sont pleinement applicables depuis le 10 avril 2019. Ce congé est accordé sur demande du fonctionnaire victime d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle, dès lors que les conditions fixées par le décret sont réunies.

Le CITIS met en place un régime de présomption d'imputabilité des accidents qui doit conduire l'employeur à instruire rapidement la situation des fonctionnaires concernés. Pour les maladies professionnelles, le régime d'imputabilité diffère selon que la maladie déclarée satisfait ou non à l'ensemble

des critères posés par les tableaux de maladies professionnelles visés dans le code de la sécurité sociale.

Par ailleurs, la procédure de déclaration et d'instruction des accidents de services et maladies professionnelles a été modifiée, des délais doivent être respectés par le fonctionnaire et par

l'autorité territoriale. Dans ce cadre, la saisine de la commission de réforme n'intervient que dans les cas de refus pour lesquels l'autorité territoriale dispose d'éléments tangibles de nature à renverser la présomption d'imputabilité.

Toutes les infos relatives au CITIS sur www.88.cdgplus.fr



NOUVEAU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2021-2024 COMPLÉTEZ VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION EN LIGNE !

Le service Assurance Statutaire a précédemment communiqué aux collectivités au sujet du nouveau contrat-groupe d'assurance statutaire proposé pour la période 2021-2024, avec l'assureur CNP Assurances. Les collectivités sont invitées à procéder à leur adhésion dès à présent, et pour le mois de décembre au plus tard.

Le risque employeur en quelques mots

En cas d'absence pour raison de santé de leurs agents, les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale prévue statutairement en continuant de leur verser leurs salaires. Les conséquences financières peuvent être très importantes et versées par l'employeur à titre viager en cas d'accident de service/trajet ou maladie professionnelle pour un agent CNRACL.

Des conséquences financières qui peuvent se révéler colossales

Il est indispensable de s'assurer pour ne pas déséquilibrer le budget communal. L'assurance statutaire permet à la collectivité de maintenir le service public et de couvrir en partie le coût du remplacement.

Pourquoi souscrire un contrat groupe plutôt qu'individuel ?

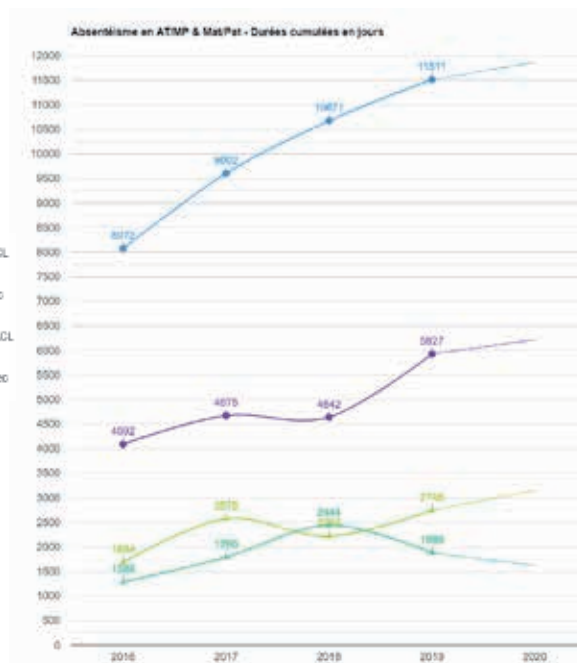
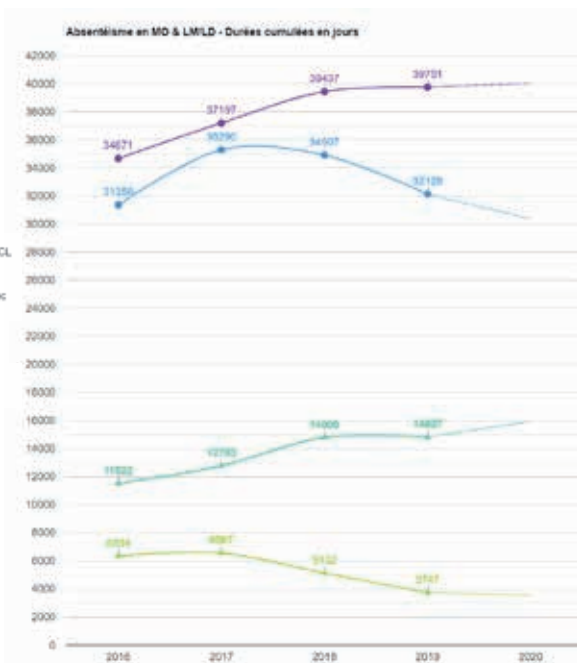
Vous bénéficiez d'une sécurité financière grâce à la mutualisation des résultats des collectivités adhérentes, d'une rapidité et transparence des crédits d'office, mais aussi des services annexés à votre contrat. Ces services sont complémentaires à ceux du pôle Santé du CDG88.

L'adhésion via URL, une nouveauté CDG88

Les collectivités de moins de 30 agents CNRACL ont récemment reçu un lien URL pour accéder à leur bulletin d'adhésion. Ce dernier est en lien direct avec la plateforme AGIRHE, une bonne partie des informations y sont donc pré-remplies, un réel gain de temps pour la collectivité !

Des réunions d'informations proposées en septembre

Nous vous informons de l'organisation de 6 réunions d'information dans tout le département (Vittel, Darney, Charmes, Épinal, Saint-Dié-des-Vosges et Remiremont). Consultez l'agenda en dernière page pour plus d'informations.





APPRENTISSAGE LYCÉE VIVIANI BAC PRO AGO

Depuis 2015, l'Agence propose des formations de secrétaires de mairie. Ces formations ont pour cibles les collectivités de petite taille et rencontrent un fort succès. Mais pour les collectivités de plus de deux agents administratifs, le constat en chiffres s'avère être le même : **220 départs en retraite dans les 5 ans à venir dans le département.**

C'est pourquoi le CDG88 s'allie avec Cap Emploi et le lycée Viviani d'Épinal pour adapter le Baccalauréat professionnel AGO (Assistance à la Gestion des Organisations) à l'univers de la fonction publique.

Une formation sur mesure

L'Agence s'est penchée sur les thèmes proposés et a noté que certains enseignements ne sont applicables qu'au secteur privé, notamment la comptabilité. Le CDG88 va donc animer 3 modules d'accompagnements en 42H : les fondamentaux de la fonction publique territoriale (le statut, comment accéder à la fonction publique, le déroulé de carrière, les possibilités d'apprentissage et d'intégration), les achats publics (budget, finances, comptabilité publique), et des compétences propres aux communes (élections, urbanisme, état civil, gestion du domaine communal).

Pour qui ?

Cette formation s'adresse à un public déjà diplômé d'un baccalauréat et motivé. Le réseau GRETA ainsi qu'un

chargé de recrutement de l'Agence effectueront des présélections avec le service Maintien dans l'Emploi du CDG88. En effet, le Centre et son partenaire Cap Emploi oeuvrent pour intégrer un public travailleur handicapé dans la fonction publique.

Comment ?

L'apprentissage va se dérouler sur une durée de 9 mois, du 1er décembre 2020 au 31 août 2021, alternant 2 jours en collectivité et 3 jours en formation au lycée Viviani. Les apprentis seront également en collectivité pendant les vacances de février, de printemps, et d'été.

Nous sommes donc à la recherche de collectivités volontaires pour accueillir un(e) apprenti(e) durant cette période. L'Agence accompagnera les collectivités dans chaque étape et les orientera si besoin vers le service Maintien dans l'Emploi pour l'accompagnement et l'aménagement des apprentis. Si le candidat a le statut de travailleur handicapé, notre référent au CDG88 vous accompagnera dans la création du dossier FIPHFP.

BILAN SOCIAL, INSCRIVEZ-VOUS AUX ATELIERS D'AIDE À LA SAISIE !



Pour vous aider dans la saisie de vos données, l'équipe Bilan Social du CDG88 propose des ateliers pratiques sur tout le département durant les mois de septembre et octobre 2020.

Ces formations porteront sur le renseignement de l'enquête avec la N4DS en manipulant directement avec les données de sa collectivité.

Le but de ces ateliers sera de réaliser ensemble le Bilan Social de la collectivité. À la fin de l'atelier, vous aurez un dossier bien avancé, voire même prêt à envoyer !

Nonville, Neufchâteau, Vincey, Saint-léonard, Xertigny, Bulgnéville, Mirecourt, Les Forges... *Consultez l'agenda en dernière page pour connaître les dates !*

Pour les inscriptions, des emails vous ont été envoyés et les liens sont également disponibles sur : www.88.cdgplus.fr.



www.88.cdgplus.fr/bilan-social-2019-inscrivez-vous-aux-ateliers-daide-a-la-saisie/



DANIEL BERNARD, MAIRE DE FIGNÉVELLE, 10^{ÈME} MANDAT

1967, Daniel Bernard a 23 ans et devient le plus jeune maire de France en prenant la tête de la commune de Fignévelle (50 habitants, Canton de Darney). En 2020, il signe pour un dixième mandat dans sa commune, un record dans les Vosges !

Un peu d'histoire

Durant la Révolution, Fignévelle, qui faisait partie de la commune de Godoncourt, a obtenu son indépendance, mais n'a hérité d'aucun bien. J'ai trouvé un vieil arrêté où le conseil départemental nous attribuait une subvention exceptionnelle car la commune était "la plus pauvre du département".

23 ans, rétrospective

Je ne me voyais pas du tout maire ! Je suis agriculteur et j'ai repris la ferme de mes parents. Je pensais plutôt à sortir le weekend et à m'amuser ! Mais une fois élu, on assume et on s'investit pour sa commune.

Première élection

Le maire de l'époque a démissionné suite à des problèmes de santé. J'ai accepté de me présenter, et je suis devenu maire le 6 juin 1967. On apprend d'abord qu'il faut un bon secrétaire de mairie, surtout quand on ne connaît pas le monde de la fonction publique. Il y avait aussi dans mon conseil municipal des anciens qui m'ont bien conseillé.

Les projets

Nous avons créé le syndicat des eaux de la région de Godoncourt, que j'ai présidé. Nous avons réaménagé le bâtiment de l'école, la mairie et les fontaines, et rénové l'église et les routes. Les aménagements continuent pour ce mandat.

1967 et 2020, quels changements ?

La façon d'exercer la fonction a beaucoup changé, et les relations avec les administrations également. Aussi, les normes imposées à l'échelle nationale ne sont pas facilement applicables dans nos petites communes.

Élu, une vocation ?

Oui je pense effectivement que c'est davantage une vocation qu'une profession, notamment avec les frais que cela occasionne et le temps accordé. Pour être maire, il faut aimer le contact avec les habitants et être disponible.

Entre maire secrétaire de mairie

Il est primordial d'avoir un secrétaire de mairie compétent et avec de l'expérience, car c'est un pilier dans la gestion de la commune. Entre un maire et son ou sa secrétaire mairie, il faut instaurer une relation de confiance et de complémentarité.

Conseil d'Administration du CDG88

Je siége au CA depuis 13 ans. Mes relations avec le CDG88 ont toujours été très bonnes. Ils nous apportent des conseils et assistent avec expertise les secrétaires dans leur travail.

AIRIE

71





AGENDA

SEPTEMBRE **RÉUNION D'INFORMATION NOUVEAU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2021-2024 :**

8/09 à Bulgnéville et Darney, 10/09 à Charmes et Uxegney
15/09 à Saulcy-sur-Meurthe et Saint-Etienne-les-Remiremont

29 SEPT. **COLLOQUE ACP : Prévention routière en milieu professionnel**

SEPT. / OCT. **ATELIERS D'AIDE À LA SAISIE BILAN SOCIAL 2019 :**
17/09 à Nonville, 18/09 à Neufchâteau, 22/09 à Vincey, 05/10 à Saint-Léonard,
09/10 à Xertigny, 14/10 à Bulgnéville, 19/10 à Mirecourt, 22/10 à Les Forges



ÇA BOUGE AU CDG

Fanny PETITFOUR, le 1^{er} juillet 2020, gestionnaire carrières.

Marie-Laure JANNOT, le 13 juillet 2020, secrétaire de mairie accompagnatrice.

Céline CLAUDON, le 20 juillet 2020, gestionnaire comptable.

Brian BARDET, le 3 août 2020, développeur informatique en apprentissage.

Pierre CLEVENOT, le 6 août 2020, agent administratif, agence Compétences et Territoires.

Coup de ♥

L'IMPRIMERIE PEGAS'PRINT

Cyrielle et François-Xavier, nos chargés de communication, sont allés à la découverte de l'entreprise familiale Pegas'Print basée dans le petit village de Derbamont (88) !

Le CDG88 travaille avec eux depuis plus de 2 ans pour l'impression de ses divers plaquettes et plus récemment le PanoRama !

Renommée Pegas'Print en 2004, ce sont trois frères, Frédéric, Mathieu et Guillaume qui font tourner l'imprimerie créée par leurs parents en 1988 ! Papier, textile, banderoles, impression de toutes sortes, objets publicitaires, adhésifs, tout est fabriqué sur place avec un point d'honneur : les partenaires locaux !

Objectif : Zéro déchet !



Depuis 2014, ils sont labellisés Imprim'Vert, par leurs actions conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.



P
ANO
R
AMA

www.88.cdgplus.fr

@centredegestion88



Ne pas jeter sur la voie publique

Conception & crédits photos : CDG88

Impression : Imprimerie PEGAS'PRINT (88270 Derbamont)

Tirage : 2 500 exemplaires